

Gagnez du temps,

Faites appel à des personnes de talent!

**Embaucher des personnes handicapées,
c'est une bonne décision de gestion.**

LE SAVIEZ-VOUS?

- Les personnes handicapées représentent un bassin de talents insoupçonnés. Attardez-vous à leurs capacités plutôt qu'à leurs limitations.
- Les organismes spécialisés en employabilité qui soutiennent les personnes handicapées offrent, en collaboration avec Emploi-Québec, des consultations personnalisées et gratuites.
- Une aide financière peut être obtenue au besoin pour faciliter l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées embauchées, notamment pour rendre les lieux de travail plus accessibles ou adapter les postes de travail. Soulignons que, dans certaines circonstances, un soutien salarial peut être offert.
- Les organismes spécialisés en employabilité qui soutiennent les personnes handicapées sont là pour répondre à vos questions, trouver des solutions et accompagner les travailleuses et travailleurs handicapés en cas de besoin.
- Selon la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, une personne handicapée se définit comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Allez-y, il n'y a pas de talents à perdre!

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre des services aux entreprises
au **514 873-7032, poste 266**.

Vous pouvez également communiquer avec l'un des organismes spécialisés en employabilité qui soutient les personnes handicapées. Pour trouver le nom et les coordonnées d'un tel organisme, consultez la liste proposée sur le site d'Emploi-Québec
www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/regions/montreal.